



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion 19 avenue du Maine 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2017-562 28/06/2017</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/03/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : Note de service relative à la première édition du festival de plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole " La parole est à l'avenir !".

Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

SRFD

SFD

Etablissements d'enseignement agricole publics et privés sous contrat

1 - Contexte

Dans le cadre de la mobilisation de l'enseignement agricole pour les valeurs de la République, un des grands objectifs du plan d'action est de développer la citoyenneté et la culture de l'engagement, notamment en encourageant la culture du débat, de l'expression des positions et des divergences.

La DGER souhaite encourager les futur-es citoyen-nes à participer au débat public en les incitant à s'emparer collectivement des questions d'actualité.

Il est donc proposé aux établissements de participer à la première édition des plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole : « **La parole est à l'avenir !** », consacrée cette année aux questions relatives au développement durable.

Le choix du thème fait directement écho au programme établi lors de la dernière assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies « Transformer notre monde à l'horizon 2030 », décliné en 17 objectifs mais aussi aux textes récents donnant un nouvel ancrage et une dynamique à l'éducation au développement durable tels que définis par la note de service DGER/SDPFE/2017-445 du 16/05/2017- Education au Développement Durable dans les établissements techniques agricoles publics et privés sous contrat.

Il est rappelé que « le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il fait appel à une combinaison de connaissances et de compétences qui permettent une approche systémique d'une situation particulière. Il questionne les rapports homme-nature et la manière de gérer les questions sociales. L'enjeu est de donner les clefs permettant à un individu de faire des choix éclairés et de conduire des actions pertinentes dans sa vie personnelle, professionnelle et sociale[...] dans une approche transverse qui conjugue des préoccupations économiques, écologiques, sociales, culturelles et démocratiques. »

Ainsi, présenter une plaidoirie sur cette thématique citoyenne sera l'occasion pour les participants de défendre une position, au cours d'une prestation orale élocutive qui sera le reflet d'un raisonnement complexe laissant apparaître l'esprit critique et questionnant le sens qui sous-tend l'action.

2 - Mise en œuvre

Objectifs

Les plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole ont pour but de mobiliser des élèves, apprenti-es ou étudiant-es souhaitant :

- en premier lieu, défendre une position en lien avec un des 17 objectifs du développement durable proposés par l'Organisation des Nations Unies.
Site de l'ONU : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> ;
- puis, défendre un projet collectif de leur établissement, en cours de réalisation ou réalisé durant l'année scolaire 2016-2017, pouvant être valorisé au niveau régional et/ou national tout en incluant la dimension universelle de l'objectif du développement durable choisi et présenté précédemment. Le lien éventuel avec le(s) partenaire(s) du territoire sera souligné.

Pour les établissements participants, il s'agit de :

- valoriser l'analyse et de développer l'esprit critique en se référant à des expertises reconnues ;
- encourager le débat et la prise de parole ;
- construire un raisonnement (complexité, réflexivité) menant à une solution ;
- s'engager dans une démarche de projet et de travail coopératif ;

- favoriser la pluridisciplinarité et la mise en œuvre de projets entre filières et niveaux différents ;
- mettre en avant des solutions concrètes aux problématiques actuelles du développement durable en dépassant le stade du constat, en donnant des perspectives régionales et/ou nationales au projet.

Éléments de méthodologie

- Description de la plaidoirie :

Prestation orale élocutive de 10mn présentée devant un jury national ayant fait l'objet d'une préparation collective au sein de chaque établissement. L'exposé ne doit pas être lu. Cependant, les candidats pourront s'aider de leurs notes. Les plaidoiries, prononcées en public, se déroulent sur scène équipée d'un pupitre, et sont sonorisées et filmées dans le but d'être diffusées largement à l'issue de la manifestation. Elles feront l'objet d'une remise de prix à l'issue des délibérations des membres du jury.

- Nature de la plaidoirie :

Position et projet collectif en lien avec un des 17 objectifs du développement durable proposés par l'Organisation des Nations Unies

- Réalisation des projets :

- Le projet peut être en cours de réalisation : dans ce cas, la plaidoirie ne doit pas relever de la seule note d'intention et avoir déjà fait l'objet d'actions concrètes ;
- Le projet peut avoir été conduit au cours de l'année scolaire 2016-2017. Si tel est le cas, la plaidoirie fera apparaître la durabilité sur le mode de vie de l'établissement .

Dans les deux cas, un calendrier indiquant chaque étape de la mise en œuvre du projet devra être établi et joint au dossier.

Modalités de participation

La participation à l'édition 2018 des Plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole : « **La parole est à l'avenir !** » est ouverte à toutes les filières et tous les niveaux de l'enseignement agricole.

Le choix des établissements peut se porter soit sur une classe entière ou un groupe-classe mais peut aussi retenir la motivation d'un groupe de représentant-es des jeunes élu-es aux différentes instances, éco-responsables, membres de l'Association Sportive (AS), de l'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA), à participer. Le groupe constitué devra ensuite se concerter pour choisir un ou deux de ses membres pour plaider devant un auditoire lors du Salon international de l'agriculture au cours d'une journée consacrée à cet événement.

Les établissements souhaitant participer à cette manifestation devront faire parvenir au Bureau de la Vie scolaire, étudiante et de l'insertion, le formulaire de candidature (annexe 1) et un dossier comportant une description du projet à défendre par les élèves, apprentis ou étudiants (annexe 2) le **9 octobre 2017** au plus tard par voie électronique sous format PDF, à l'adresse suivante :

conf-dger.bvie@educagri.fr.

Il fera l'objet d'un accusé de réception par voie électronique.

Une sélection de 5 dossiers sera effectuée par un comité constitué par la DGER avant le 16 octobre 2017, selon des critères d'évaluation définis dans la grille d'évaluation des candidatures (annexe 3).

Une attention particulière sera accordée aux projets mobilisant, dans leur conception, mise en œuvre et phase de plaidoirie, toute la variété des acteurs de la vie des établissements, à commencer par des élèves de filières et niveaux différents.

Les candidats sélectionnés seront ensuite évalués par un jury composé d'acteurs culturels, associatifs, médiatiques et institutionnels, à l'occasion d'un « grand oral » des plaidoiries qui aura lieu à Paris au salon international de l'agriculture.

La date de l'événement et la composition du jury seront arrêtées et notifiées aux intéressés au plus tard au mois de décembre 2018.

3 - Échéancier

- 09 octobre 2017 : Date butoir pour l'envoi du formulaire et du dossier de candidature au BVIE, aux adresses électroniques mentionnées.
- 16 octobre 2017 : Sélection de 5 établissements ;
- Fin février -début mars 2018 : présentation des 5 projets retenus au Salon International de l'Agriculture

4 - Conditions financières

- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour participer au Salon International de l'Agriculture, sont pris en charge par la DGER, pour 2 apprenants et un adulte accompagnateur, à concurrence de 1000€ sur présentation de justificatifs.

5 - Personnes ressources à la DGER/BVIE

- Géraldine COULON, animatrice du réseau « Insertion-Egalité »
geraldine.coulon@educagri.fr
- Edouard SCHERRER, chargé de mission culture
edouard.scherrer@educagri.fr

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Philippe Vinçon

ANNEXE 1 : Formulaire de candidature
Plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole 2018 : « La parole est à l'avenir ! »

A envoyer avant le 9 octobre 2017

Établissement

Nom de l'établissement : _____

Région : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom et prénom du chef d'établissement : _____

Référent du projet

Nom - Prénom : _____

Fonction : _____

Courriel : _____

Constitution du groupe

Indiquez s'il s'agit d'une classe, d'un groupe-classe, de représentants élus, écoresponsables....

Groupe : _____

Niveau (x) de formation : _____

Nombre d'élèves/apprentis/étudiants: _____

Personnels (enseignants, CPE...) impliqués dans le projet

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service : _____

courriel : _____

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service: _____

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service : _____

Je soussigné(e) _____ directrice/directeur de l'établissement _____ confirme notre engagement aux Plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole 2018 « La parole est à l'avenir ! » .

Cachet de l'établissement

Signature du Chef d'établissement

ANNEXE 2 – Description du projet

Région :

Etablissement :

Titre de la plaidoirie :

Objectif du développement durable retenu :

Contextualisation : Se référer à la grille d'évaluation proposée en annexe 3.

l'Annexe 2 devra comporter trois pages maximum dont une consacrée au calendrier des étapes de la mise en œuvre du projet défendu, qu'il soit réalisé ou en cours de réalisation au moment de la présentation de la plaidoirie

Transfert du projet au niveau régional et/ou national :

ANNEXE 3 – Grille d'évaluation

Seules les candidatures dont les formulaires dûment remplis auront été reçus par voie électronique ou postale le 9 octobre 2017 au plus tard seront examinées. Leur modification (changement d'enseignant porteur du projet, de groupe-classe, etc.) est possible jusqu'à cette date. Cette grille d'évaluation vise à permettre aux candidats d'apprécier les attentes de forme et de fond qui serviront de trame à l'étape de sélection et au jury final.

Projet défendu							
Attendus	Critères	Indicateurs	Évaluation				Observations
			--	-	+	++	
Compréhension des enjeux du projet au regard des objectifs de développement durable Articulation du projet avec l'établissement et le contenu des apprentissages	Impact du projet	* Adéquation aux objectifs du DD* * Résolution du problème * Durabilité de l'action					
	Diffusion et transférabilité potentielle	* Communication et événement(s) prévus localement * Universalité de la problématique * Faisabilité du transfert du projet					
	Interdisciplinarité et accompagnement	* Mobilisation de l'établissement (autres classes, instances, associations...)					

Conception de la plaidoirie							
Attendus	Critères	Indicateurs	Évaluation				Observations
			--	-	+	++	
Travail collectif en mode projet	Coopération au sein du groupe	* Mode de fonctionnement et pluralité du groupe * Justification du mode de fonctionnement * Calendrier de réalisation					
	Forme de la plaidoirie	* Plan de l'intervention orale * Degré et outils de théâtralisation					
Réflexion sur la forme et le fond de la plaidoirie	Fond de la plaidoirie	* Qualité de la recherche documentaire * Analyse du problème originel * Description de l'action entreprise * Mise en perspective avec des dimensions du DD* (environnementale, sociale et économique)					

* DD = Développement durable